

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 36 (2006)
Heft: 9

Artikel: Faire le deuil de Médor ou de Minette
Autor: Rohrbach, Nicole
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-826275>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Faire le deuil de Médor ou de Minette

La mort d'un être cher est un événement douloureux, même quand cet être cher n'est qu'un «simple» animal. Comme après toute perte, un travail de deuil est nécessaire afin de pouvoir regarder sereinement l'avenir.

Qu'il soit chien, chat, perruche, cochon d'Inde ou cheval, quand meurt notre animal de compagnie, le chagrin est immense. Une tristesse que nous osons rarement montrer, car notre société rechigne à admettre qu'on puisse éprouver une véritable souffrance suite à une telle perte. Hormis celles qui possèdent aussi un animal, rares sont les personnes qui témoignent alors de la compassion. «Mais ce n'est qu'un animal! Vous n'avez qu'à en prendre un autre», est une phrase (trop) souvent entendue. Or, les choses ne sont pas si évidentes.

Les animaux qui partagent nos vies y tiennent généralement une grande place. La littérature scientifique et médicale souligne les bienfaits de leur compagnie pour notre santé, tant mentale que physique. Avant tout, nous les aimons, les soignons et, en échange, ils nous offrent le plaisir de leur présence. La somme de ce qu'ils nous apportent est inestimable: ils comblent un vide, nous donnent l'occasion de nous sentir utiles et nous accordent leur affection sans mesurer.

LES ÉTAPES DU DEUIL

Plus les liens tissés avec eux sont forts et plus nous leur sommes attachés, plus la tristesse ressentie à leur disparition est grande. A la peine peut également s'ajouter la culpabilité d'avoir dû décider une euthanasie. Les remplacer sans autre façon pour ne plus avoir mal, est-ce une solution? Ce serait oublier que chaque animal a sa personnalité. Un autre chien, un autre chat aura logiquement un autre caractère, des habitudes différentes. Avant de pouvoir accueillir un nouvel arrivant en lui laissant la place qu'il mérite, il faut d'abord faire le

LIGNE TÉLÉPHONIQUE

Pour résumer, il ne faut pas avoir honte de son chagrin: il est normal de pleurer un être cher disparu, fût-ce un «simple» animal. Il faut oser dire que c'est un moment difficile à passer et pour cela, trouver une oreille attentive. Mme Golay Ramel a souvent entendu des patients lui raconter leur douleur après le décès de leur petit compagnon. Elle s'est rendu compte que rien n'existe en Suisse romande pour soulager ces souffrances. Elle a ainsi créé, au sein de l'AVS, une ligne téléphonique (078 898 83 11) au bout de laquelle des intervenants formés écoutent sans jugement les personnes – enfants compris – en deuil d'un animal. Elle conseille de mettre aussi en place



Pouvoir se recueillir sur la tombe de son petit compagnon aide à faire le deuil.
Mathieu Rod

un rituel d'au revoir: disperser les cendres, écrire un message, un poème, une lettre au disparu, réaliser un album de ses photos, etc. (le site internet de l'AVS accueille ces messages d'au revoir). Alors seulement on peut adopter un nouveau compagnon, sans que cela soit une nécessité: «On peut aussi réinvestir dans une autre occupation le temps qu'on passait avec le disparu», souligne Mme Golay Ramel. A partir d'un certain âge, en effet, on hésite à reprendre un animal de compagnie. La vivacité d'un jeune peut être fatigante. Une possibilité est d'en choisir un plus vieux, plus calme dans un refuge

Nicole Rohrbach

»» **Renseignements pratiques:** Association Vivre son deuil Suisse (AVS), case postale 98, 1350 Orbe, www.vivresondeuil-suisse.ch; ligne d'écoute en cas de deuil d'animal: 078 898 83 11. En collaboration avec les sociétés vaudoise et genevoise de protection des animaux, l'AVS a proposé ce printemps des ateliers où ont été abordés des thèmes comme «Accompagner son animal vieillissant», «La perte de son animal», «Aider un enfant face à la perte de son compagnon». Sur demande, Martine Golay Ramel est prête à organiser ces ateliers de soutien partout en Suisse romande. Renseignements: 079 314 15 38.

MON TOUTOU EST MORT, QUE FAIRE ?

«Même si la tendance est moins marquée en région rurale, de plus en plus de propriétaires demandent à ce que leur animal soit incinéré», relève Alain Berger, vétérinaire à Delémont. Ce sont des entreprises spécialisées qui s'en chargent, proposant sur demande une crémation individuelle, garantie par un certificat. Les propriétaires peuvent récupérer les cendres, soit pour les disperser, soit pour les conserver dans une urne. Le coût

d'une incinération se situe entre 120 et 390 francs, selon la taille de l'animal, prix auquel il faut ajouter celui de l'urne. A notre connaissance, seule Lausanne possède un cimetière pour animaux (un projet est en voie de création à Genève). Ailleurs, selon l'ordonnance fédérale concernant l'élimination des déchets animaux, il est permis d'enfouir de petits animaux isolés d'un poids maximal de dix kilos, mais seulement sur terrain privé.

TÉMOIGNAGES

Agnès, 77 ans: «Quand Zeus est mort, l'année passée, je me suis sentie très seule. J'ai déjà perdu mon époux il y a six ans et ce chat était le dernier lien vivant avec lui. Je lui parlais de mes souvenirs et j'avais vraiment l'impression qu'il m'écoutes. C'était un vrai compagnon. On l'avait pris avec nous juste avant notre retraite. Il était devenu un membre à part entière de la famille. Il a été là pendant 16 ans. J'ai repris deux chatons peu de temps après, ils sont très drôles, mais ils ne remplaceront jamais mon Zeus.»

Robert, 68 ans: «Depuis 40 ans, j'ai toujours une perruche chez moi, et presque toujours aux couleurs vert-bleu. Quand la première est morte, j'ai eu énormément de peine. Zazie avait été tellement extraordinaire: quand je lui parlais, elle me répondait, on sifflait ensemble. Je pouvais la sortir de la cage, elle restait perchée sur mon épaule même quand on allait dehors, me faisait des bisous dans l'oreille. Elle était si familière avec moi. Après elle, je ne voulais plus jamais avoir d'animal! Puis, pour un Noël, mes enfants m'en ont offert une autre, que j'ai très vite adoptée, tellement elle était charmante. Je l'ai aussi appelée Zazie, comme toutes les suivantes d'ailleurs. Elles ont toutes été un peu différentes les unes des autres, mais parfois je les confonds dans mes souvenirs, à part la première, la plus extraordinaire.»